

En poursuivant votre navigation sur notre site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer une navigation optimale et nous permettre de réaliser des statistiques de visites.
[En savoir plus sur les cookies](#)

Fermer X

Le nouvel
Economiste.fr

Effet d'aubaine

La réduction du déficit public en 2017 est purement conjoncturelle

Il n'y a eu aucun effort structurel d'économies



© M. ASTAR/SIPA

par François Ecalte

L'Insee vient d'annoncer que le déficit public de la France est passé de 3,4 % du PIB en 2016 à 2,6 % en 2017, lui permettant ainsi de sortir de la procédure prévue par le traité de Maastricht en cas de "déficit excessif". Les comptes nationaux annuels pour 2017, notamment le PIB, ne seront publiés qu'au mois de mai par l'Insee, et seules des estimations provisoires sont disponibles. L'analyse des données publiques en 2017 est encore fragile mais des conclusions peuvent déjà en être tirées.

"Les dépenses publiques ont augmenté de 2,5 % en valeur en 2017 alors que la prévision était de 1,6 %"

Les dépenses publiques ont augmenté de 2,5 % en valeur en 2017 alors que la prévision était de 1,6 % dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2017 et de 1,8 % dans le PLF pour 2018. La Cour des comptes avait raison de s'inquiéter en juin dernier d'un risque de dérapage des dépenses. En volume, leur hausse a été de 1,5 % et il n'y a eu aucun effort structurel d'économies.

Élasticité favorable

La diminution du déficit résulte de la progression de 4,5 % des recettes tirées des prélèvements obligatoires, mais ces recettes peuvent croître sans que la législation fiscale ait été modifiée. Par exemple, lorsque leur pouvoir d'achat augmente, les ménages passent dans des tranches supérieures du barème de l'impôt sur le revenu et leur impôt croît automatiquement plus vite que leurs revenus. Pour comprendre les évolutions des prélèvements obligatoires, il faut distinguer cet "effet d'élasticité" et l'impact des mesures législatives.

En 2017, la croissance des prélèvements obligatoires tient surtout à cet effet d'élasticité et très peu aux modifications de la législation fiscale et sociale. Or cet effet d'élasticité est cyclique : il est souvent favorable aux finances publiques lorsque l'activité économique est soutenue, défavorable lorsqu'elle ralentit. Le produit de l'impôt sur les sociétés est en particulier très cyclique. La hausse des recettes publiques en 2017 a été plus forte que celle du PIB pour des raisons surtout conjoncturelles, et elle sera plus faible quand l'activité ralentira, comme ce fut souvent le cas dans le passé.

"La diminution du déficit résulte de la progression de 4,5 % des recettes tirées des prélèvements obligatoires"

La France a donc profité d'une bonne conjoncture en 2017 sans faire le moindre effort structurel de réduction de son déficit public. Il n'y a donc aucune cagnotte, ce qui de toute façon n'a pas de sens avec une dette publique de 97 % du PIB, et même pas de "bonne fortune fiscale", pour reprendre l'expression du rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée nationale.

La France va entrer dans le "volet préventif" du pacte de stabilité et de croissance, ce qui l'oblige à réduire fortement son déficit structurel. Nous devons le faire, par des économies substantielles sur les dépenses publiques, pour rendre crédibles nos engagements européens et parce que c'est notre intérêt. Sinon, au moindre ralentissement de l'activité, le déficit repassera au-dessus de 3 % du PIB et la dette franchira le seuil de 100 %.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalte.